

Ce document a été remis à jour le lundi 22 novembre 2021. Les versions précédentes avaient été déposées chez Maître LEBLANC, huissier de justice à Nantes.

Cette charte a pour objectif de présenter les engagements que les dirigeants de RCA souhaitent prendre à l'égard de leurs clients experts-comptables afin de pérenniser leurs relations de partenariat.

Elle s'adaptera aux évolutions évidentes de l'écosystème à la fois métier, technique et législatif.



## 1. Indépendance

RCA est un éditeur de logiciels pour les experts-comptables. Notre société est totalement impliquée dans la profession d'expertise-comptable et affiche les mêmes convictions – compétences, conscience, probité, indépendance – depuis plus de 20 ans. La loyauté à l'égard de la Profession fait partie de nos valeurs. Nous croyons dans l'avenir des experts-comptables.

RCA est une société française indépendante. Ses associés sont pleinement impliqués dans son management opérationnel et ne sont pas animés par un esprit de revente de la société. Un pacte d'associés assure la stabilité du capital et de la gouvernance.

## 2. Stratégie

Toute l'équipe RCA est également animée par la même détermination : accompagner les experts-comptables et vivre, à leurs côtés, les mutations de marché en s'impliquant pleinement avec et pour eux, dans une démarche de long terme. Un projet partagé par l'ensemble des collaborateurs de RCA et intitulé CAP 2028 a, parmi ses principaux objectifs, celui de maintenir l'expert-comptable au centre des flux avec la plateforme MEG.

Un Comité Stratégique piloté par Jérôme CLARYSSE et adossé au Comité de Direction de RCA, œuvre dans la conduite du management et s'implique pleinement dans la destinée de la société.

Cet engagement à long terme s'est traduit en 2017 par la construction d'un bâtiment « Les Reflets », d'une capacité d'accueil de 150 personnes. Cet effectif est aujourd'hui atteint et RCA s'implique actuellement dans la construction d'un nouveau bâtiment appelé Novawest, d'une superficie de 6.000 m<sup>2</sup> qui permettra à la société d'assurer sa croissance future. Les équipes de RCA intégreront Novawest en juillet 2022.

Parmi nos valeurs cardinales nous veillons particulièrement à l'épanouissement des salariés de RCA qui représente le point clé de notre démarche intitulée « cohésion d'équipe ». En octobre 2017, RCA a été labellisée Great Place to Work® 2018. Ce label a été validé et reconduit en novembre 2019 pour notre seconde participation.

Cette Certification distingue toutes les entreprises où il fait bon travailler. Le Programme de Reconnaissance de l'Institut Great Place to Work® constitue le plus haut niveau de reconnaissance de la qualité de l'environnement de travail d'une entreprise.

Parallèlement, RCA vient d'achever la formalisation de sa charte d'engagement social à l'égard de ses salariés. Cette charte fait écho à la démarche d'engagement que nous avons initiée auprès de nos clients Experts-Comptables. Les valeurs définies et retenues par l'ensemble des collaborateurs RCA sont les suivantes : Confiance, Bienveillance, Vision, Esprit d'Equipe, Équité, Responsabilité, Exigence et Innovation. Elles sont définies et expliquées pour une mise en application au quotidien, dans un recueil remis à chaque salarié et nouveau collaborateur.

## 3. Transparence

RCA partage sa vision de son marché avec ses 5.500 cabinets d'expertise-comptable clients et abonnés et plus particulièrement avec les membres du C.E.G, le Club des Experts en Gestion. Ce Club réunit les Experts-comptables les plus investis dans la diffusion de la plateforme Saas « Mon Expert en Gestion » (M.E.G).

EL

Nous sommes très soucieux de fournir aux cabinets et ce, de manière constante, l'ensemble des informations à notre disposition : aussi bien celles faisant état des innovations du marché, que celles qui nous concernent directement.

RCA s'engage à tenir informés ses partenaires experts-comptables de ses évolutions et de tout événement prompt à impacter cette charte, dans la limite du contexte concurrentiel qui s'impose à son métier.

#### 4. Pérennité – Innovation

RCA autofinance sa croissance sans participation d'investisseurs dans son capital. Au jour de la signature de cette charte, notre « cotation de crédit » (Score Banque de France) est scoriée « Excellente + ». L'activité de RCA est entièrement récurrente et devrait dépasser pour l'exercice 2021 (clos le 31.03.22) le seuil des 20 millions d'euros de chiffre d'affaires. Dotée de solides fonds propres, la société RCA dispose ainsi des moyens d'investir massivement dans sa R&D et de maintenir ainsi une plateforme MEG à jour des dernières innovations : nouvelles technologies et partenariats de qualité.

#### 5. Exclusivité

Le 29 novembre 2016, RCA a annoncé sa volonté réaffirmée de s'engager au service des experts-comptables en leur réservant exclusivement la commercialisation de MEG par le biais du Full Services.

**Depuis cette date l'offre Full Services oblige l'inscription à l'Ordre des Experts-Comptables.** De plus, MEG est intégré exclusivement au Full Services et ses conditions de diffusion nécessitent l'existence d'une lettre de mission entre le cabinet et son client.

Ainsi, aucune entreprise commerciale ne peut se procurer MEG en direct.

Par ailleurs, RCA propose une offre en marque blanche avec une personnalisation totale de la plateforme MEG aux couleurs du cabinet. Dans cette configuration, les marques MEG et RCA s'effacent totalement au profit exclusif du cabinet. Cette configuration souhaitée par RCA traduit notre ferme volonté de mettre en valeur votre cabinet et vos prestations.

**RCA s'interdit de proposer aux utilisateurs finaux de MEG (les entreprises, clientes des experts-comptables) des offres concurrentes aux missions des cabinets.**

#### 6. Partenariats externes

Poursuivant l'objectif de toujours proposer des outils performants et actuels, RCA n'a de cesse de rechercher et de nouer des partenariats techniques caractérisés par des A.P.I (Application Programming Interface). Ces partenariats permettent aux cabinets de se présenter compétitifs et de répondre aux attentes de leurs clients.

Ainsi, grâce à la Plateforme MEG, les utilisateurs finaux ont à leur disposition un panel d'outils qu'ils choisissent, pour faciliter leur gestion quotidienne et pour renforcer la qualité des échanges avec leur cabinet.

RCA veille à mettre en œuvre les meilleurs moyens pour sélectionner minutieusement ses partenaires pour l'intérêt de leurs solutions et leur fiabilité. Dans tous les cas, un contrat de partenariat est au préalable signé entre RCA et le partenaire pour assurer une sécurité optimale au sein de la relation technique et commerciale (sécurité des serveurs et des flux, respect du rgpd, disponibilité de l'assistance, etc.). La présente charte d'engagement est placée au cœur des obligations contractuelles. S'il s'avère que le partenaire s'écartera manifestement de l'esprit de la présente charte d'engagement, RCA se réserve la possibilité de rompre le partenariat.

Également, RCA veille à ce que ces outils n'entrent pas en concurrence avec les missions fondamentales de l'expert-comptable. En cas de doute, RCA ne manquera pas de confier cette difficulté aux membres du Club des Experts en Gestion, rassemblant les experts-comptables, fins connaisseurs de la Plateforme MEG. RCA se ralliera à la décision ainsi prise et pourra, selon les cas, masquer l'outil en cause aux clients et le réserver aux seuls cabinets qui le souhaitent.

**La volonté de RCA est immuable : positionner l'expert-comptable au centre des flux afin que son cabinet puisse devenir « plateforme », plus communément appelée MARKET PLACE ; il maîtrise ainsi son bouquet de services et sa relation client.**

Par ailleurs, RCA est membre fondateur du GIE Village Connecté dont Jérôme CLARYSSE est l'un des cinq administrateurs



EL 

(ACD – RCA – COAXIS – CLASSE7 – WAIBI). Le Village Connecté, par la force et l'ancrage de ses acteurs au sein de la Profession et son écosystème unique et ouvert, composé d'acteurs interopérables, est animé d'une réelle volonté de modernité, qui en fait l'acteur le plus fiable pour les Experts-Comptables et l'offre digitale la plus puissante à ce jour.

## 7. Prix

Comme c'est le cas depuis sa création RCA s'engage à ne pas modifier ses prix de façon significative et sans explications tout en ayant le souci de prendre en considération le niveau d'inflation et l'évolution de ses coûts de revient.

**RCA s'engage à maintenir les modules suivants en mode FREEMIUM : Facturation, Achats, Caisse, Note de Frais et Tableau de bord via l'abonnement Full Services. Certaines options de ces modules relèvent, et c'est déjà le cas, de la formule PREMIUM. Le principe d'extension gratuite de diffusion de ces modules sans limitation sera conservé au profit des clients du cabinet.**

## 8. Portabilité

La maîtrise de la relation client qui vous est garantie par RCA ne se fait pas au détriment du client final qui reste entièrement propriétaire de ses données.

Dans le cas d'un changement de cabinet, RCA respecte scrupuleusement les règles déontologiques fixées par l'Ordre des Experts-Comptables en matière de portabilité et de réversibilité des données.

## 9. Sécurité, confidentialité et exploitation des données

RCA héberge les données de ses clients experts-comptables ainsi que celles des utilisateurs finaux, en France en suivant une politique de sécurité et de confidentialité très stricte ; politique qu'elle exige de la part de ses partenaires.

RCA s'interdit la consultation ou l'exploitation directe ou indirecte des données du client final, à l'exception de la réalisation de statistiques sur la base des données anonymisées.

RCA s'est engagé dès les premiers jours dans une démarche de conformité liée à la réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD). Elle poursuit avec attention la conformité RGPD notamment en actualisant ses procédures internes et ses mesures de sécurité.

Enfin, RCA a pour volonté permanente de maintenir le même niveau de qualité et ce, quel que soit le nombre d'utilisateurs MEG.



## Notre avenir c'est l'Expert-Comptable

D'une façon générale, RCA aura toujours le souci de faciliter la vie des experts-comptables, de les satisfaire et de les aider à se maintenir à un haut niveau de compétence.

**Continuons à construire ensemble ce partenariat.**

Fait à Nantes, le lundi 22 novembre 2021

**Jérôme CLARYSSE**

Président et fondateur

**Emmanuel LEDOUX**

Directeur associé



SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE  
**Christophe LEBLANC - Philippe SAGNIEZ –  
Stéphane LEROUX - Elisabeth MICHELON-CHESNOT**  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

**Charlotte GRELEAUD**

HUISSIER DE JUSTICE

20, boulevard Romanet, BP 88750, 44187 Nantes Cedex 4

Tél. 02.51.84.32.50 - Fax. 02.40.73.13.64

Email : [hjnantes@huissier-nantes-atlantique.com](mailto:hjnantes@huissier-nantes-atlantique.com)

[www.huissier-scpleblanc.fr](http://www.huissier-scpleblanc.fr)



**PROCES-VERBAL**

**DE CONSTAT**



**Christophe LEBLANC – Philippe SAGNIEZ**  
**Stéphane LEROUX – Elisabeth MICHELON-CHESNOT**  
**Huissiers de Justice associés**  
**20, boulevard Romanet, 44187 Nantes**  
**Tél. 02.51.84.32.50 - Fax 02.40.73.13.64**  
**[www.huissier-scpleblanc.fr](http://www.huissier-scpleblanc.fr)**



## **PROCES VERBAL DE DEPOT**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN**

**Le trois décembre**

### **A LA REQUETE DE :**

**La société RCA (Réalizations pour la comptabilité et l'Audit), SAS immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 418 348 231, ayant son siège social Immeuble les Reflets Bâtiment B, 7 rue Jacques Brel, 44800 SAINT-HERBLAIN, agissant diligences de son Président, Monsieur Jérôme CLARYSSE,**

Il m'a été préalablement exposé que la requérante a élaboré une charte d'engagements à l'égard de ses partenaires Experts- Comptables, et que pour la sauvegarde de ses droits tant présents que futurs, elle me requiert afin de recevoir en dépôt ladite charte.

Déférant à sa réquisition, j'ai, Christophe LEBLANC, Huissier de Justice, membre de la SCP Christophe LEBLANC – Philippe SAGNIEZ – Stéphane LEROUX – Elisabeth MICHELON-CHESNOT, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice près le Tribunal de Grande Instance de Nantes, ayant son siège social dite ville, 20, boulevard Emile Romanet, soussigné,

accepté de recevoir en dépôt le document intitulé « CHARTE D'ENGAGEMENT à l'égard de nos partenaires Experts-Comptables » établi sur trois pages, comportant neuf articles numérotés de 1 à 9, et signé et paraphé par Monsieur Jérôme CLARYSSE, Président et fondateur, et Monsieur Emmanuel LEDOUX, Directeur associé.

Et ai dressé le présent procès-verbal de dépôt dont l'original restera annexé aux documents remis et classé au rang des minutes de l'Etude.

Telles sont les opérations et constatations auxquelles j'ai procédé les jour, mois et an que dessus, et à telles fins que de droit.

